MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

VETEMENTS DE TRAVAIL – CHAUSSURES DE SECURITE – EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CHARGES

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : VENDREDI 18 DECEMBRE 2026 A 12H00

COMMUNAUTE DE COMMUNES

LES AVANT-MONTS

ZAE L'Audacieuse

34480 MAGALAS

Tel : 04 67 36 07 51

www.midilibre-marchespublics.com

Marché n° 2026-018

Envoi à la publication : le mardi 24 novembre 2026

Section 1 - Nom et adresse de l'organisme acheteur

Communauté de Communes Les Avant-Monts

ZAE l'Audacieuse 34480 MAGALAS

04.67.36.07.51

contact@avant-monts.fr

Adresse auprès de laquelle des informations et des documents peuvent être obtenus :

Sur le site www.midilibre-marchespublics.com

Section 2 - Objet du marché

2.1- Objet du marché :

Marchés publics de fourniture de vêtements de travail, de chaussures de sécurité et d'EPI pour l'ensemble des personnels des Services Techniques de la communauté de communes et de la régie de l'eau & assainissement de la collectivité.

Les tarifs obtenus devront être consentis pour l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes Les Avant-Monts, à savoir :

Abeilhan, Autignac, Cabrerolles, Causses et Veyran, Caussiniojouls, Faugères, Fos, Fouzilhon, Gabian, Laurens, Magalas, Margon, Montesquieu, Murviel les Béziers, Neffiès, Pailhès, Pouzolles, Puimisson, Puissalicon, Roquessels, Roujan, St Genies de Fontedit, St Nazaire de Ladarez, Thézan les Béziers, Vailhan.

2.2- Type de marché de fournitures :

Accord cadre mono-attributaire à bons de commande, passé dans le cadre des dispositions Articles L2123-1, R 2123-1 à 2123-8 du code de la commande publique - Estimation totale du marché 30 000€ HT minimum sur 3 ans.

2.3- Type de marché de services :

Sans objet.

2.4- Nomenclature :

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) *Champ obligatoire au-delà des seuils européens*

Objet principal : 18110000-0 Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires

Objet complémentaire : 18143000-3 Equipements de protection

18131000-6 Chaussures de protection

18131600-2 Gilets réfléchissants

18141000-9 Gants de travail

Section 3 - Lieux d'exécution et/ou de livraison

Siège administratif CCAM 2 ZAE Audacieuse 34480 MAGALAS 8H-17H30

Section 4- Conditions particulières d'exécution

4-1 Essayage préalable

Afin de pallier toute difficulté pouvant survenir lors de la livraison, il sera convenu d'un essayage préalable par chaque agent au siège de la Communauté de communes les Avant-Monts, selon des créneaux jours/horaires à déterminer entre le titulaire et la Communauté de communes.

4-2 Conditionnement du matériel

L'emballage devra être conçu de manière à éviter toute détérioration en cours de transport ou de manutention et tout risque d'ouverture accidentelle du colis ou d'altération de son contenu.

4.3 Emballage

Les emballages demeurent la propriété du titulaire du marché.

4.4 Conditions de livraison.

La livraison des fournitures s'effectuera aux dates et heures convenues d'un commun accord avec le service technique et le service Eau & Assainissement de la CCAM.

4.5 Réception

Les vérifications quantitatives et qualitatives simples sont effectuées par les agents des services concernés au moment de la livraison.

4.6 Conditions particulières d'exécution

Les vêtements composant la livraison correspondront aux mensurations des agents qui seront préalablement transmis au fournisseur lors de la passation de la commande.

Le contenu de la livraison est consigné par catégorie sur un bordereau de remise établi en double exemplaires qui seront datés et signés des deux parties. Un exemplaire sera remis à chacune des parties.

Section 5 – Caractéristiques principales

Les vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) relèvent des dispositions du Code du travail, et devront correspondre à la norme.

Il est demandé une qualité de milieu de gamme.

Tous les EPI devront être pourvus d'un marquage CE.

Les candidats devront annexer leur catalogue en annexe du BPU complété par leur soin et préciser le taux de remise consenti et exprimé en %

TENUE :

- ***Le tee-shirt (manches courtes et manches longues) :***

  - Modèle homme, col rond -100% coton- couleurs vert prairie et orange pour les agents de terrain + autre couleur (à déterminer)
  - Taille XXS à 3XL
  - Marquage textile cœur et dos

- ***La parka de pluie :***

  - De coloris orange HVI noir et jaune HVI noir, norme 343 EN 14058
  - tissu rétro réfléchissant
  - lavage à 40°
  - coutures étanches
  - capuche
  - taille S à 3XL

- ***Le pantalon*** :

  - HV Jaune HIVI/Marine et/ou Orange HIVI/Marine
  - Fluorescent
  - coton majoritaire
  - résistant
  - poches latérales et minimum une arrière
  - taille 0 à 6

- ***Le pantalon de travail :***

  - Bleu marine
  - Stretch
  - renforts aux genoux et poches genouillères
  - taille 0 à 7

- ***La parka 4 en 1 :***

- coloris HV Bleu & Orange et HV Bleu et jaune, norme 343 EN 20471
- isolation par veste amovible + manches longues enduites & amovibles
- bandes rétro réfléchissantes
- taille S à 3XL

- ***La parka simple :***
  - coloris HV Bleu & Jaune
  - veste + doublure manches longues fluo
  - taille S à 3XL
  -
- ***Le Sweat :***
  - Col camionneur
  - HV Orange/Marine et/ou Jaune/Marine
  - taille S à 3XL

- ***Les bottes risques chimiques :***
  - PVC et nitrile
  - Coloris vert
  - Pointure 38 à 48

- ***Les bottes de pluie :***
  - PVC coloris vert, ISO 20345 S5
  - pointure 38 à 48

- ***Les bottes hiver :***
  - norme ISO 20345 S3 pointure 38 à 48

- ***Chaussures de sécurité :***
  - hautes et/ou basses, et option femme
  - brodequins (haut ou bas) EN 345-1 S3
  - semelles absorbantes et anti perforation
  - protections type coque en acier au bout
  - anti-transpirantes et antibactériennes
  - pointure 38 à 48

- ***Chaussures de sécurité :***
  - hautes et option femme
  - EN 345-1-53
  - semelle absorbante et anti perforation
  - protection type coque en acier au bout

- antitranspirantes et antibactériennes
- pointure 38 à 49

- ***Chaussures de sécurité :***
  - hautes et option femme
  - EN 345-1-53
  - semelle absorbante et anti perforation
  - protection type coque en acier au bout
  - antitranspirantes et antibactériennes
  - pointure 38 à 49

- ***Gilet chauffant sans manche taille S à 3XL, autonomie 7 heures***

- ***Cache -cou***
- ***Bonnet orange***

Note sur la sérigraphie

Le logo de la CCAM dont le modèle est joint, est composé de 4 couleurs (3 nuances de vert et blanc) et devra être placé sur les sweats & parkas ainsi que le nom du service au dos.
Le marquage présentera une qualité optimale pour résister aux lavages et aux intempéries.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

GANTS :

Les gants de protection devront recouvrir les risques mineurs de catégorie 1 et intermédiaires de catégorie 2. Ils devront répondre aux caractéristiques de la norme EN 388 (Risques mécaniques – coupures par impact – électricité statique).

Les gants pour les soudeurs rentreront dans la norme EN 407 (chaleur et/ou Feu).

Les gants pour assainissement seront classés dans la norme EN 374 (danger chimique) notamment pour l'étanchéité.

- Gants catégorie 1et 2 /norme 388
- Gants soudure / norme 407
- Gants assainissement jetable en nitrile / norme 374 / taille 8 à 11
- Gants risque chimique et biologique/nitrile/norme 374, 388,420/ rallongé longueur 330 mm
- Gants imperméables en PVC bras complet / souples et résistants à la perforation/nitrile et PVC

LUNETTES :

Les lunettes de protection devront répondre aux normes EN 166 à EN 175 et EN 379 qui couvent les risquent mécaniques, chimiques, liés au rayonnement, électrique et thermique.

PROTECTION AUDITIVE :

Les casques anti – bruit et les bouchons d'oreilles correspondront respectivement aux normes EN 352-1 et EN 352-2. Ils devront atténuer les fréquences moyennes de type M ou SNR.

CASQUE DE PROTECTION :

Les casques de protection devront absorber les chocs, résister à la pénétration, résister aux flammes conformément aux dispositions de la norme EN 397. Option à jugulaire.

Les casques anti – chocs répondront aux spécifications de la norme EN 812.

Les casques anti-bruit : norme 352-1

PROTECTION RESPIRATOIRE :

Les masques et les filtres seront de classe FFP3D pour prévenir l'inhalation des poussières, brouillards et fumées de ciment, laine de verre, métaux ferreux…

GILET DE SIGNALISATION :

- Ils correspondront aux spécifications de la norme EN 471 – Classe 2 HVI. Ils présenteront une haute visibilité.

COMBINAISON INTEGRALE RISQUE CHIMIQUE ET BIOLOGIQUE : étanche aux produits de type 3, 4, 5, 6 – taille L à 2XL

Refus des variantes (Cocher cette case lorsque les variantes ne sont pas autorisées) : **oui**

Section 6- Division en lots

Prestations divisées en lots : **non** oui

Section 7 - Conditions de la consultation

7.1- Durée du marché ou délai d'exécution :

Le présent accord-cadre est conclu pour une période de 12 mois, avec deux reconductions de 12 mois possibles.
La reconduction est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

7.2- Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) :

Le 1er janvier 2027

7.3- Délai minimum de validité des offres :

4 mois à compter de la date limite de réception des offres

Section 8 - Conditions relatives au marché

8.1- Cautionnement et garanties exigés *: (le cas échéant)*

Sans objet

8.2- Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Paiement par mandat administratif selon la réglementation en vigueur au moment de l'émission de la facture.
À ce jour dans un délai de 30 jours à réception de facture.

8.3- Forme juridique :

Le candidat peut se présenter :

- ✓ Seul
- ✓ En groupement solidaire
- ✓ En groupement conjoint

Possibilité de présenter pour le marché en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

7.4- Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :

Les offres doivent obligatoirement être rédigées en langue française.

Section 9 - Critères d'attribution de l'accord-cadre

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

Critères de jugement des offres pour les lots suivants	Points
CRITERE 1 – Valeur technique de l'offre	**50**
1-1- Qualité des produits, solidité	30
1.2 - Délais de livraison, conditions de livraison, mise en place du marché	10
1-3 - Site internet -passation des commandes	5
1-4 – Présentation d'échantillons- Essayage vêtements	5
CRITERE 2 - Prix La note est pondérée en fonction des prix du BPU selon la formule suivante : Prix du moins disant acceptable x coefficient de pondération (50) / Prix de l'offre à noter Le candidat le moins disant se verra attribuer la note maximale (50)	**50**
TOTAL	**100**

Section 10 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement particulier de la consultation,
- L'acte d'engagement
- Le BPU;

Aucun dossier de consultation des entreprises en version papier ne sera fourni.

Le dossier de consultation des entreprises est disponible immédiatement et gratuitement à l'adresse électronique suivante : https://www.midilibre-marchespublics.com.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

La Communauté de Communes Les Avant-Monts ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur la plate-forme de dématérialisation.

En cas de téléchargement anonyme, ou d'informations erronées dans le formulaire d'authentification, les candidats ne seront pas informés des éventuelles modifications de la consultation (modifications de dates, rectificatifs ou compléments de dossiers...).

Les candidats sont donc invités, pour télécharger les DCE, à s'identifier sur la plateforme.

Pour ce faire, les sociétés devront renseigner un **formulaire d'identification** mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications). Tout retrait ne faisant pas l'objet d'une identification sur la plateforme ne permet pas de recevoir d'éventuels compléments relatifs à la consultation.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront à disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip, .pdf, .docx et .xlsx (enregistrés sous MS Office 2013).
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications seront mises en ligne au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Section 11 - Présentation des candidatures et des offres

11.1- Candidatures :

En application des articles 48, 50, 51 et 52 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour être retenues, les opérateurs économiques devront présenter obligatoirement les documents suivants :

Lettre de candidature (DC1)

Les candidats veilleront particulièrement à bien compléter toutes les rubriques du DC1.
Dans le cas d'un groupement d'entreprises, ce document devra indiquer tous les membres et le mandataire sera explicitement désigné par les membres du groupement. Il faudra veiller à indiquer les établissements indépendants du siège social, tant du point de vue des commandes que de la facturation, qui effectueront les prestations. Dans les deux cas, joindre tous les documents nécessaires notamment le mandat et le RIB.

Les candidats sont invités à communiquer une adresse mail qui servira aux échanges éventuels (demandes de compléments, de régularisation...)

Déclaration du candidat (DC2) ou attestation sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.

Les candidats veilleront particulièrement à bien compléter toutes les rubriques du DC2.

Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Pouvoir du signataire

Les attestations d'assurance

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 20 du Décret 14 du décret n°2018-1075 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics: déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

Les renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise tels que prévus à l'article L2142-1 du code de la commande publique fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics limités par l'arrêté du 22 mars 2019

Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire ;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

NOTA BENE : les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature ou utiliser le formulaire MPS ou le DUME (Document Unique de Marché Européen).

Si le candidat opte pour le formulaire MPS, il indiquera, son SIRET et le formulaire sera pré rempli sur la base de ce dernier ; Ainsi seront repris :

- Les données d'identité de l'entreprise ;
- L'attestation du respect des obligations sociales et fiscales ;
- L'attestation de la souscription des assurances appropriées ;
- L'attestation de ne pas être dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner aux marchés publics;
- L'attestation de pouvoir engager la société ;

La saisie des effectifs et chiffres d'affaires sur les 3 derniers exercices.

Si le candidat n'opte pas pour le formulaire MPS, il complètera l'ensemble des documents de la candidature directement sur le site http://www.midilibre-marchespublics.com .

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI 1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail :
  - Une attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations

et des contributions sociales datant de moins de six mois (article D8222-5-1°- a du code du travail) ;

- Une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires (article D8222- 5-1°- b du code du travail) ;
- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois ;
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus, datant de moins de six mois.

Si vous ne fournissez pas ces documents lors du dépôt de la candidature, vous disposerez d'un délai de cinq jours francs pour les produire à compter de la date de la demande.

11.2- Offres :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Un acte d'engagement daté et complété ;

Une note méthodologique détaillée ou mémoire technique faisant apparaitre les modalités de livraison, les conditions du site internet ainsi que les fiches produits

RIB ou RIP original ;

BPU complété ;

En cas d'absence de l'un de ces documents, l'offre pourra être déclarée irrégulière.

L'attention des candidats est attirée sur le fait :

- Qu'en répondant à la présente consultation, ils s'engagent à avoir pris parfaitement connaissance du présent R.C.P dont l'exemplaire conservé dans les Archives de l'Administration seul fait foi. Ce document n'est donc pas à remettre dans l'offre.

La signature de l'offre n'est pas requise dès le stade de la remise de l'offre

Section 12 - Modalités d'envoi et de remise des candidatures et des offres

12.1- Candidatures et offres dématérialisées

Les candidats devront transmettre, par voie électronique, leurs plis uniquement à l'adresse suivante : https://www.midilibre-marchespublics.com
*Jusqu'au **Vendredi 18 décembre 2026 à 12h00**.*

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus.

Les candidats sont invités à consulter la documentation (Manuel entreprises, présentation des évolutions, guide rapide de réponse à une consultation, manuel parapheur, foire aux questions - entreprises, guide de réponse aux Marchés Publics Simplifiés) qui donne toutes informations pratiques nécessaires au dépôt des offres.
Leur attention est attirée sur le temps nécessaire au chiffrement des documents, notamment lorsque ces documents sont stockés sur un serveur partagé.

Le pouvoir adjudicateur recommande la transmission des fichiers au format PDF.

En outre les annexes à l'acte d'engagement devront également être transmises dans les formats de type XLS, XLSX, CSV, DOC, DOCX et RTF.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat s'il était dans l'impossibilité de lire les documents reçus dans des formats différents.

Les pièces de la candidature et de l'offre doivent être individualisées sans regroupement dans un fichier PDF unique.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

12.2- Copie de sauvegarde

Conformément à l'article 41-III du décret des du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidats qui transmettent leurs documents par voie électronique peuvent adresser à l'acheteur, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Attention : la copie de sauvegarde (scrupuleusement identique à l'offre électronique) doit être réceptionnée au plus tard à la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Cette copie doit être placée sous pli scellé comportant obligatoirement la mention lisible :

Communauté de Communes
Les Avant-Monts
ZAE L'Audacieuse
34480 MAGALAS

Accord Cadre de Fourniture de vêtements, chaussures et EPI
Services Technique, Service Eau & Assainissement
COPIE DE SAUVEGARDE
NE PAS OUVRIR

Cette copie de sauvegarde pourra, par exemple, être ouverte en cas de défaillance du système informatique (qui supporte la dématérialisation) ou lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans le document électronique transmis par l'opérateur économique.
Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites seront déclarés non recevables.
Les dossiers incomplets seront rejetés.

Section 13- Signature de l'accord-cadre ou du marché

Si l'offre n'a pas été signée initialement par le candidat

L'acte d'engagement sera re-matérialisé et signé physiquement par l'attributaire du marché puis adressé à la CCAM Magalas
La collectivité le signera, puis le dématérialisera pour le notifier au titulaire.

Si l'offre a été signée initialement par le candidat

La CCAM signe l'offre et procède à la notification.

La notification

La notification consiste en la remise d'une copie de l'accord-cadre au titulaire.
Cette remise s'effectuera par la plate-forme dématérialisée https://www.midilibre-marchespublics.com par un envoi électronique horodaté à l'adresse mail indiquée par le candidat dans les documents de candidature.

Section 14 - Garantie

14.1 Garantie contractuelle

Les matériels, objets du présent marché seront garantis à compter du jour de leur admission en fonction des garanties légales des fabricants.

14.2 Modalités pendant la période de garantie

Le titulaire s'engagera à remplacer les matériels défectueux dans un délai maximal de 10 jours ouvrés à partir de la réception de la demande.

Ces prestations comprendront la fourniture et le remplacement des pièces de toute nature mises hors d'usage par un emploi normal des matériels ou présentant un défaut de matière ou de fabrication.

Les frais de main-d'œuvre, de déplacement, de séjour, de port et généralement tous autres frais entraînés par la mise en œuvre de la garantie sont à la charge du titulaire.

Section 14 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront correspondre via le site acheteur de la collectivité https://www.midilibre-marchespublics.com
Les réponses aux questions seront accessibles sur la plateforme de dématérialisation et les opérateurs économiques ayant rempli le formulaire d'identification pour accéder aux documents de la consultation, recevront un mail d'information de la plateforme.

Différents et litiges

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Montpellier
6 Rue Pitot
34000 MONTPELLIER
Tel : 04 67 54 81 00 greffe.ta-montpellier@juram.fr

Le

Signature (précédée de la qualité du signataire et du tampon de la société) :